

INTERVENTION LORS D'UN INCIDENT ENTRAÎNANT UNE URGENGE MÉDICALE*** Liste de vérification du SURVEILLANT CORRECTIONNEL OU
DE L'AGENT RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT ***

INSTALLATION : _____		DATE DE L'INCIDENT : _____		
HEURE DU SIGNALEMENT : _____		TYPE D'INCIDENT : _____		
NOM DU DÉTENU : _____		N° SED : _____		
REPLIE PAR : _____		_____		
(nom de famille et initiales en lettres moulées)		(signature)		(poste)
AVERTI PAR : _____		Notes : _____		
Tout employé qualifié et possédant un certificat en RCR a l'OBLIGATION d'aider à prodiguer les PREMIERS SOINS lorsque survient une urgence médicale.				
Dès qu'il est informé d'une urgence médicale possible, le surveillant correctionnel ou l'agent responsable de l'établissement doit immédiatement :				
	Mesures à prendre	Initiales	Heure	Commentaires
1.	Noter l'heure à laquelle on l'a informé de l'incident et obtenir le plus d'information possible quant à la nature de l'incident			
2.	Veiller à ce que des employés additionnels soient immédiatement déployés sur les lieux			
3.	Appeler les Services de santé ou le membre du personnel infirmier en service de garde s'il y a lieu (insérer le n° de téléphone) lorsque le Centre de soins de santé est ouvert, tel qu'il est prévu dans le plan d'urgence de l'établissement, les ordres permanents ou les consignes de poste			
4.	Composer le 911 pour faire venir une ambulance à moins que le personnel des Services de santé ait indiqué de ne pas le faire			
5.	S'assurer que des mesures de sécurité appropriées sont prises pour protéger les employés sur place ou chargés d'intervenir, les ambulanciers et les délinquants			
6.	Évaluer la situation et, au besoin, contrôler l'accès à l'établissement			
7.	Confirmer que l'on administre les premiers soins ou la RCR et, si nécessaire, faire transporter le détenu au Centre de soins de santé à l'aide d'un fauteuil roulant ou d'une civière (matériel de secours d'urgence 14 et 15)			
8.	S'il faut transporter le détenu à un hôpital de l'extérieur, suivre la procédure de PSAE d'urgence et prévoir une escorte de sécurité			

INTERVENTION LORS D'UN INCIDENT ENTRAÎNANT UNE URGENGE MÉDICALE* Liste de vérification du SURVEILLANT CORRECTIONNEL OU DE L'AGENT RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT *

9.	Aviser le directeur de l'établissement de la situation			
10.	S'assurer que le ou les agents accompagnateurs et tout autre agent concerné remplissent le Rapport d'observation ou déclaration d'un agent (formulaire CSC/SCC 875) dès leur retour à l'établissement et avant leur départ à la fin du quart			
11.	Verrouiller la cellule du ou des détenus visés si cela est nécessaire (noter l'heure et le nom des agents concernés)			
12.	Offrir une séance d'aide après un stress causé par un incident critique au personnel et des services de soutien aux détenus touchés			
13.	S'assurer que l'incident est officiellement enregistré dans le rapport de quart et le SGD, et que le Rapport sur les blessures subies par un détenu (formulaire CSC/SCC 0046) est préparé au besoin			
14.	Veiller à ce que tous les membres du personnel correctionnel et du personnel infirmier qui sont directement concernés remplissent la liste de vérification appropriée et le Rapport d'observation ou déclaration d'un agent (formulaire CSC/SCC 875) avant de quitter l'établissement			
15.	Examiner tous les rapports et s'assurer que : toutes les sections sont bien remplies; l'écriture est lisible; le PRÉNOM, NOM DE FAMILLE et TITRE de poste de tous les employés concernés est indiqués; aucune abréviation n'est utilisée			
16.	Faire une copie de la présente liste remplie pour le surveillant correctionnel du prochain quart ou, en l'absence du SC, pour l'agent responsable ET joindre celle-ci au Rapport d'observation ou déclaration d'un agent (formulaire CSC/SCC 875), puis la remettre à l'ARS			
17.	Informar le plus proche parent s'il y a lieu			
18.	Vérifier la liste de détenus dont la victime doit être avertie et suivre la procédure établie à cette fin s'il y a lieu			
19.	Si le détenu doit être hospitalisé, réaffecter le personnel ou rappeler d'autres employés au travail			

INTERVENTION LORS D'UN INCIDENT ENTRAÎNANT UNE URGENCE MÉDICALE* Liste de vérification du SURVEILLANT CORRECTIONNEL OU
DE L'AGENT RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT *

20.	Transmettre toute demande des MÉDIAS à l'agent des relations avec les médias de l'établissement			
21.	<i>Au besoin</i> , aviser l'agent de service			
22.	<i>Au besoin</i> , aviser la police			
23.	Communiquer avec le DASG ou son délégué pour faire nettoyer les liquides organiques, mais SEULEMENT APRÈS que la police ou le coroner aura fini d'examiner les lieux			
24.	Veiller au respect de toute autre politique ou procédure ayant trait au règlement des incidents			
25.	Numéro d'incident dans le SGD :			